Aperçu de la session

Printemps 2026 (du 2 au 20 mars 2026)



Vue d'ensemble

Conseil national

N°	Titre	Position de la SSE	Traitement au Conseil
25.063	Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération (objet du Conseil fédéral)		03.03.26 et jours suivants
25.058	Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP. Perfectionnement. Révision partielle LRPL (objet du Conseil fédéral)		09.03.26
25.3624	Accorder aux apprentis une autorisation frontalière pour toute la durée de leur apprentissage (motion)		11.03.26
25.3113	Modification de l'aménagement du territoire en faveur des bâtiments habités et partiellement habités situés hors zone à bâtir (motion)		16.03.2026 19.03.2026
26.3002	Mesures contre les certificats médicaux de complaisance et lacunaires au détriment des employeurs et des assurances sociales (motion)		17.03.26
25.3956	Adaptation de l'ordonnance concernant la redevance sur le trafic des poids lourds (motion)		19.03.26

Conseil des États

25.300	Introduction d'un congé parental fédéral (initiative cantonale)		03.03.26
25.4416	Soutien financier de la Confédération en cas de catastrophes naturelles (motion)		04.03.26
25.4608	Affecter les revenus immobiliers croissants des CFF à l'infrastructure ferroviaire et soulager ainsi la Confédération (postulat)		04.03.26
25.3424	Rendre plus attrayante dans l'AVS la poursuite volontaire du travail après l'âge ordinaire de la retraite (motion)		05.03.26
25.4638	Adapter les seuils d'achat afin de renforcer l'économie suisse (motion)		09.03.26
25.063	Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération (objet du Conseil fédéral)		09.03.26 et jours suivants
22.319	Développement mesuré dans les zones de hameaux (initiative cantonale)		11.03.26
25.068	«De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)». Initiative populaire et contre-projet indirect (objet du Conseil fédéral)		11.03.26
24.3587	Mettre en place un «pour-cent de sécurité» temporaire pour le financement transitoire de l'AVS et de l'armée (motion)		12.03.26
24.096	OUI à la loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail. Modification (objet du Conseil fédéral)		17.03.26

25.304	Pour un soutien concret aux défis croissants de la formation professionnelle duale. Introduisons l'obligation, pour toutes les professions, d'une deuxième langue au choix dans la formation des apprentis et apprenties(initiative cantonale)		17.03.26
25.3233	Ajuster le frein à l'endettement de la Confédération (motion)		18.03.26
24.073	Mise en œuvre et financement de l'initiative pour une 13e rente AVS (objet du Conseil fédéral)		19.03.26

Conseil national

MODIFICATION du texte 25.063 Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération (objet du Conseil fédéral)

La SSE se prononce en faveur du maintien des contributions au FORTA et au FIF. Le Conseil national devrait au moins suivre la proposition du Conseil des États relative au FIF (mesure 39). En outre, la SSE s'engage pour que la formation professionnelle ne soit pas davantage désavantagée par rapport à la formation académique. Ainsi, nous demandons au Conseil national d'accepter les propositions du Conseil fédéral concernant les mesures 6, 7, 26, 27 et 28.

MODIFICATION du texte 25.058 Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP. Perfectionnement. Révision partielle LRPL (objet du Conseil fédéral)

La SSE est certes favorable au perfectionnement de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) afin d'y intégrer à l'avenir les véhicules à motorisation électrique, mais elle demande une mise en œuvre pragmatique et planifiable: les véhicules à motorisation électrique ne devraient pas être soumis à la RPLP avant 2031, comme prévu initialement. Le projet devrait en outre ancrer dans la loi la sécurité nécessaire en matière de planification et d'investissement, notamment en ce qui concerne l'évolution future des tarifs et les plafonds des taux maximaux de la RPLP. Les réglementations prévues en matière de rabais doivent par ailleurs être conçues de manière plus contraignante afin de créer une base fiable pour les décisions des entreprises. Il faut s'assurer que le projet reste attaché à la neutralité technologique et que les différentes innovations ne soient pas favorisées ou désavantagées de manière arbitraire.

OUI au texte 25.3624 Accorder aux apprentis une autorisation frontalière pour toute la durée de leur apprentissage (motion)

La motion aide à réduire la charge administrative sans créer de problèmes en matière du droit de la migration. Le secteur principal de la construction, qui compte de nombreux frontaliers, ne comprend pas pourquoi les apprentis ne reçoivent pas directement de permis G (autorisation de travail frontalière) pour toute la durée de leur apprentissage (2, 3 ou 4 ans), mais doivent la renouveler chaque année

OUI au texte 25.3113 Modification de l'aménagement du territoire en faveur des bâtiments habités et partiellement habités situés hors zone à bâtir (motion)

La motion 25.3113 figure à l'ordre du jour dans le cadre de la gestion des objets de la catégorie IV. Selon les estimations du DETEC, la motion concerne environ 600 000 bâtiments. Du point de vue de la SSE, la rénovation ou la reconstruction de ces bâtiments situés dans des zones déjà desservies doit être rendue possible afin de prévenir leur délabrement, tout en favorisant l'utilisation de l'entier des volumes existants. Cette initiative s'inscrit également dans une démarche de préservation des espaces verts. Ces derniers, même en zone déjà urbanisée, doivent être mieux protégés.

OUI au texte 26.3002 Mesures contre les certificats médicaux de complaisance et lacunaires au détriment des employeurs et des assurances sociales (motion)

La protection de la santé des travailleurs est une préoccupation majeure des entreprises de construction. Cependant, il ne faut pas négliger les cas de «certificats de complaisance», des certificats médicaux attestant d'une absence de travail pourtant injustifiée. Pour ces raisons, la SSE soutient la motion.

NON au texte 25.3956 Adaptation de l'ordonnance concernant la redevance sur le trafic des poids lourds (motion)

Une augmentation de la RPLP au 1er janvier 2027 est beaucoup trop soudaine. Le secteur des transports aurait besoin de bien plus de temps pour s'adapter à des taxes plus élevées et à de nouvelles structures de coûts. Cela vaut également pour la clientèle. Il est impossible d'adapter les contrats, les prix et les processus logistiques en l'espace de quelques mois seulement. Une mise en œuvre précipitée mettrait en péril les emplois et fragiliserait la compétitivité des transporteurs suisses. Il est nécessaire de développer la RPLP de manière minutieuse et coordonnée plutôt que de prendre des décisions hâtives.

Conseil des États

NON au texte 25.300 Introduction d'un congé parental fédéral (initiative cantonale)

La durée du congé parental a été prolongée il n'y a pas si longtemps, une mesure soutenue par la SSE. Toutefois, la SSE refuse l'introduction d'un congé parental de 24 semaines en raison des coûts et de l'absence prolongée du lieu de travail.

OUI au texte 25.4416 Soutien financier de la Confédération en cas de catastrophes naturelles (motion)

De fortes intempéries peuvent soudainement survenir et endommager les infrastructures. Il convient de citer par exemple l'année 2024, durant laquelle un tronçon de l'autoroute A13 a été détruit dans le Val Mesolcina. De fortes pluies ont fait monter le niveau de la rivière Moesa, qui a emporté la route nationale. La route du San Bernardino, deuxième liaison la plus importante vers le sud, n'était alors accessible que de manière limitée. Le projet permettrait, dans des cas extrêmes, de mobiliser rapidement des fonds issus du budget fédéral, si d'autres ressources financières ne s'avéraient pas suffisantes.

OUI au texte 25.4608 Affecter les revenus immobiliers croissants des CFF à l'infrastructure ferroviaire et soulager ainsi la Confédération (postulat)

Face à la forte augmentation des revenus locatifs de la division CFF Immobilier, il semble approprié d'augmenter les versements compensatoires à environ 300 millions de francs par an. Cette mesure refléterait de manière appropriée l'évolution positive des revenus tout en soulageant le budget fédéral.

OUI au texte 25.3424 Rendre plus attrayante dans l'AVS la poursuite volontaire du travail après l'âge ordinaire de la retraite (motion)

La SSE soutient les deux demandes de la motion visant d'une part à augmenter les suppléments de rente en cas d'ajournement de la rente et, d'autre part, à maintenir ou augmenter le taux actuel de réduction de la rente en cas d'anticipation de la rente, qui s'élève actuellement à 6,8% par an. Compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, il est important que la poursuite de l'activité professionnelle après l'âge ordinaire de la retraite demeure financièrement intéressante.

OUI au texte 25.4638 Adapter les seuils d'achat afin de renforcer l'économie suisse (motion)

La Confédération, les cantons et les communes sont tenues d'acquérir régulièrement des biens et des services. La procédure à suivre varie selon le montant de l'acquisition. Plus le montant est élevé, plus la procédure est complexe. Malgré une augmentation des coûts de travaux de construction de 15%, ces seuils n'ont pas été ajustés depuis 2019. Ainsi, un appel d'offres dépasse légèrement le seul, même si son contenu est resté inchangé. La charge administrative des pouvoirs publics et des prestataires s'est renforcée. Selon la SSE, il est judicieux de relever les seuils conformément au renchérissement et de définir une méthode claire et transparente avec l'ensemble des acteurs concernés.

MODIFICATION du texte 25.063 Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération (objet du Conseil fédéral)

La SSE se prononce en faveur du maintien des contributions au FORTA et au FIF. Le Conseil national devrait au moins suivre la proposition du Conseil des États relative au FIF (mesure 39). En outre, la SSE s'engage pour que la formation professionnelle ne soit pas davantage désavantagée par rapport à la formation académique. Ainsi, nous demandons au Conseil national d'accepter les propositions du Conseil fédéral concernant les mesures 6, 7, 26, 27 et 28.

OUI au texte 22.319 Développement mesuré dans les zones de hameaux (initiative cantonale)

La SSE soutient l'objectif de l'initiative cantonale visant à favoriser un développement mesuré dans les zones de hameaux existantes et à créer davantage de flexibilité. Combler les vides laissés par des parcelles non construites permet de densifier les zones de hameaux déjà desservies. Ainsi, malgré une population croissante, cela permet d'empêcher l'extension des zones à bâtir au détriment de nos vertes prairies. Même si les vides laissés par des parcelles sont comblés par de nouvelles constructions, il est possible de préserver les hameaux.

OUI au texte 25.068 «De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)». Initiative populaire et contre-projet indirect (objet du Conseil fédéral)

La SSE soutient une politique en faveur du renforcement de la sécurité de l'approvisionnement en électricité à long terme. Garantir un approvisionnement en électricité neutre en CO2 assure à l'ensemble de l'économie, en particulier à l'industrie et au secteur de la construction, sécurité, prix abordables et compétitivité. La SSE soutient le contre-projet du Conseil fédéral et estime plus judicieux de lever l'interdiction relative à la construction de nouvelles centrales nucléaires en révisant la loi sur l'énergie nucléaire plutôt que de modifier la Constitution, conformément à l'initiative.

NON au texte 24.3587. Mettre en place un «pour-cent de sécurité» temporaire pour le financement transitoire de l'AVS et de l'armée (motion)

La motion visant à financer la 13e rente AVS par une augmentation temporaire de la TVA plutôt que par une hausse des prélèvements salariaux va certes dans le bon sens. Néanmoins, la TVA ne devrait augmenter que plus tard, car les déficits prévus seront moins importants. Par ailleurs, la réforme structurelle de l'AVS est indispensable pour éviter le besoin de recettes supplémentaires. À cet égard, les lignes directrices du projet de réforme *AVS 2030* du Conseil fédéral, qui ne prévoient presque aucune adaptation structurelle en matière de prestations, se révèlent bien décevantes. De plus, la récente proposition visant à augmenter de manière drastique la TVA de 0,8% pour l'armée est un peu excessive; une augmentation moins importante appliquée conjointement à l'armée et à l'AVS devrait être suffisante.

OUI au texte 24.096 Loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail. Modification (Extension de salaires minimaux inférieurs aux salaires minimaux cantonaux) (objet du Conseil fédéral)

La SSE demande au Conseil des États de se rallier à la décision du Conseil national. Seule sa formulation garantit que les salaires minimaux fixés dans les branches disposant d'une convention collective de travail prévalent sur les dispositions cantonales. Il s'agit de la seule manière de mettre en œuvre la motion Ettlin. En effet, la version du Conseil fédéral est trop vague et ne garantit pas la protection exigée du partenariat social. Cette primauté est nécessaire et conforme à la Constitution.

NON au texte 25.034 Pour un soutien concret aux défis croissants de la formation professionnelle duale. Introduisons l'obligation, pour toutes les professions, d'une deuxième langue au choix dans la formation des apprentis et apprenties(initiative cantonale)

Il faut tenir compte de la profession pour déterminer s'il est pertinent d'approfondir une deuxième langue dans le cadre de la formation professionnelle. Les associations professionnelles sont les mieux placées pour déterminer les compétences requises sur le marché du travail selon les différents profils professionnels. Une obligation généralisée sur tout le territoire n'est pas judicieuse. Aujourd'hui déjà, les apprentis ne passent que 12,5 jours par mois sur les chantiers afin d'acquérir les compétences pratiques nécessaires à leurs professions. L'ajout d'un cours de langue pourrait réduire davantage ce temps.

NON au texte 25.3233 Ajuster le frein à l'endettement de la Confédération (motion)

Le frein à l'endettement a fait ses preuves. Sa simplicité a permis de réguler la dette de l'État et est très appréciée de la population. Les éléments d'anticipation proposés complexifieraient son fonctionnement et nuiraient ainsi à son acceptation. L'ajustement du frein à l'endettement ouvrirait la porte à d'autres velléités de modification qui pourraient, in fine, affaiblir cet instrument.

MODIFICATION du texte 24.073 Mise en œuvre et financement de l'initiative pour une 13e rente AVS (objet du Conseil fédéral)

La SSE rejette le financement de la 13e rente AVS par une hausse des prélèvements salariaux. Les charges salariales du secteur principal de la construction représentent déjà plus de 3%. Une hausse supplémentaire réduirait la compétitivité de la branche par rapport à la concurrence, diminuerait les incitations à travailler et augmenterait les coûts de construction. Il est préférable d'opter pour une TVA plus élevée, mais limitée dans le temps. L'AVS devrait en outre faire l'objet d'une réforme structurelle en matière de prestations.

Vos interlocuteurs et interlocutrices à la SSE

Chef du département Politique et communication
Lukas Oesch
Tél. 058 360 76 30
lukas.oesch@baumeister.ch

Climat, énergie et environnement
Louis Ducret
Tél. 058 360 77 01
louis.ducret@entrepreneur.ch

Droit du travail et assurances sociales / Infrastructure et mobilité
Matthias Engel
Tél. 058 360 76 35
matthias.engel@baumeister.ch

Aménagement du territoire et logement
Romana Heuberger
Tél. 058 360 76 36
romana.heuberger@baumeister.ch

Économie et finances
Martin Maniera
Tél. 058 360 76 40
martin.maniera@baumeister.ch

Société Suisse des Entrepreneurs
Weinbergstrasse 49 / Case postale
8042 Zurich